

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 24

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Alexandre DOS REIS, Cyril GRANGER jusqu'à 19h55, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Gilles MONTI,

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 21 juin 2022

Pascale ETIENNE donne procuration à Fabien DOUCET en date du 14 juin

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 27 juin 2022

Jean-Christophe ROMAND donne procuration à Francis COISNE en date du 21 juin 2022

Laurence PIPERS donne procuration à Alexandre DOS REIS en date du 27 juin 2022

Cyril GRANGER donne procuration à partir de 19h55 à Bruno COMTE en date du 27 juin 2022

Claire MARCHAND donne procuration à Emilio ZABALETA en date du 27 juin 2022

Valérie MILLON donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 27 juin 2022

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 27 juin 2022

Secrétaire de séance : Danielle TODESCO

Objet : Adoption tarif classe de chant

Délibération 2022 - 58

NOTE DE SYNTHÈSE

La grille des tarifs du Conservatoire a été adoptée lors du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 31 mai 2022.

Suite à l'ouverture prévue en septembre 2022 d'une classe de chant, il est nécessaire de compléter cette grille tarifaire.

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant, identifié en jaune ci-dessous :

Discipline	PANAZOL			EXTERIEUR		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Au 01/09/2022 :						
Eveil musical	100,00 €			145,00 €		
Formation Musicale seule/Improjazz	140,00 €			200,00 €		
1 instrument	295,00 €	375,00 €	500,00 €	435,00 €	575,00 €	800,00 €
Supplément instrument supplémentaire	190,00 €			340,00 €		
Danse	210,00 €	280,00 €	385,00 €	305,00 €	415,00 €	570,00 €
Classe de chant	210,00 €	280,00 €	385,00 €	305,00 €	415,00 €	570,00 €
Pratique collective seule	30,00 €			30,00 €		
Location instrument	240,00 €			240,00 €		

Le Conseil Municipal est invité à valider ce nouveau tarif présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la modification de la grille de tarifs du Conservatoire ;
- VU** la note de synthèse relative à la présente délibération ;
- OUI** l'exposé de Monsieur Jean Dardenne, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le tarif appliqué au cours de chant, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire,



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le : 04/07/2022

Publié ou notifié

5 JUIL. 2022

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB58 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/06/2022

Objet : ADOPTION TARIF CLASSE DE CHANT

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 04/07/2022 Agent de transmission : Noela HERLIDOU

Acte : DELIB58_adoption tarifs classe de chant.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20220628-DELIB58-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/07/2022